

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 90

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2023/67 «Le développement de la place économique lausannoise - Réponses à huit postulats relatifs à l'économie lausannoise»

Présidence : Mme Virginie CAVALLI (V'Lib).

Membres présents : M. Louis DANA (soc.) ; Mme Séverine GRAFF (rempl. M. Yusuf KULMIYE (soc.)) ; Mme Lana CUETO (rempl. Gaëlle MIELI (soc.)) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ;; Mme Anna CROLE-REES (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ;; M. Eric BETTENS (Les Verts) ; M. Oleg GAFNER (Les Verts) ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)

Membres excusés : M. Valéry BEAUD (Les Verts)

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de la sécurité et de l'économie,

Invité-e(-s) : M. Alessandro DOZIO, chef de l'office d'appui économique et statistique

Notes de séances Mme Chloé AUGSBURGER

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 18 mars 2024

Début et fin de la séance : 8h30 – 10h30

1. Discussion générale

Monsieur le Municipal en charge de la sécurité et l'économie (ci-après : Monsieur le Municipal) présente le chef de l'office de l'appui économique et statistique. Il occupe une fonction importante au sein de l'administration communale puisque son office tient les statistiques que la Ville doit émettre à l'attention du Canton et de la Confédération mais aussi un nombre important de statistiques internes. Il a également développé une expertise dans les domaines économiques en lien avec différents tableaux de bord que la Municipalité souhaite suivre et qui sont disponibles sur son site internet.

Pour rappel, la présente commission s'est réunie afin de voter le préavis N° 2023/67 « Le développement de la place économique lausannoise - Réponses à huit postulats relatifs à l'économie lausannoise », qui sont les suivants :

1. Postulat de M. Philippe Miauton et consorts

« Rendre Lausanne plus riche »

2. Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts

« Après l'environnement, la sécurité et la mobilité : le bien-être social et économique de la population lausannoise ! »

Conseil communal de Lausanne

3. Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts

« Le bonheur à Lausanne : où en est-on ? »

4. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts

« Quel futur pour le commerce lausannois ? »

5. Postulat de Mme Françoise Piron et consorts

« Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace »

6. Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts

« Taxes et bureaucratie : simplifier la vie des commerçants »

7. Postulat de M. Denis Corboz

« Développement de l'aide de livraison à domicile »

8. Postulat de M. Bertrand Picard et consorts

« P+R+S : Parc'n'ride'n'shop »

Les commissaires entament ensuite un premier tour de table en exprimant les diverses remarques et opinions générales concernant le rapport de préavis.

En premier lieu, plusieurs commissaires remercient Monsieur le Municipal et le service concerné pour la qualité de ce rapport de préavis et les précieuses informations sur l'économie lausannoise qui y figurent. La suite des interventions continue ensuite autour des points complémentaires au rapport de préavis sur lesquels les commissaires auraient souhaité avoir plus de détails.

Un commissaire ouvre cette discussion en évoquant le fait que les postulats Piron et Tripet (sur la simplification de la bureaucratie) mériteraient plus de détails sur le nombre d'appuis qui sont demandés et quelle est l'utilisation effective de cette hotline de support, ainsi que de savoir comment elle est utilisée, quels sont les types de questions posées et de quelle façon le service répond aux différentes interrogations des administrés. Pour les deux postulats PLR, qui datent de 2017, il conçoit que la demande était que la Municipalité étudie l'opportunité de faire quelque chose mais il aurait voulu nettement plus de matière à ce niveau-là.

Une commissaire relève que les aspects sociaux ont malheureusement été délaissés dans le rapport de préavis et qu'ils ne devraient pas être sous-estimés, car ils influencent clairement l'état général de la santé de la population et de leurs votes. De plus, plusieurs commissaires regrettent que le préavis n'évoque pas plus le futur de la stratégie de développement économique de la Municipalité mais qu'il soit plutôt tourné sur ce qui a été fait et ce qui a été fait par les collaboratrices-eurs du service de la Promotion économique. Il est également dit à plusieurs reprises qu'une telle stratégie de développement économique devrait être réfléchie et conçue pour une période plus longue qu'une législature. *A contrario*, plusieurs commissaires interviennent sur le fait le fait que la Municipalité porte l'accent sur le social et pas assez sur l'économie.

Plusieurs commissaires ajoutent qu'il manque en effet une ligne et une direction stratégique claire avec des buts fixés pour le développement de l'économie lausannoise. De plus, il est évoqué dans plusieurs interventions de commissaires que ces 8 postulats ne peuvent souvent pas être traités exhaustivement uniquement par la Direction de la sécurité et de l'économie. En effet, des aspects fiscaux, de mobilité etc. soit qui concernent intrinsèquement le dynamisme d'une économie locale mériteraient d'y être abordés de façon plus approfondie. Ainsi, le concours des directions concernées dans l'établissement de ce préavis aurait été souhaitable. En effet, à la lecture du préavis, il est difficile de savoir si la priorité de la Municipalité sera mise sur la création de places de travail à Lausanne (en tenant compte des

Conseil communal de Lausanne

nouvelles réalités induites par le développement du télétravail), le fait d'attirer des nouveaux contribuables ou des grandes entreprises.

Concernant le regret du manque de regard sur l'avenir du préavis évoqué par plusieurs commissaires, un commissaire nuance ce propos en rappelant que le rôle de la Ville de Lausanne dans sa promotion économique devrait être avant tout d'offrir des conditions-cadres optimales aux acteurs privés pour leur donner envie de faire prospérer l'économie lausannoise. Selon lui, ce n'est pas à l'autorité politique de piloter l'entier de l'activité économique. De plus, Lausanne n'ayant pas l'héritage industriel ou financier d'autres grandes villes suisses, il est encore plus nécessaire de favoriser ces conditions-cadres. En ce sens et toujours selon ce même commissaire, chacun devrait fournir un effort au sein du Conseil communal pour éviter d'empiler les interdictions et les restrictions, ce qui profiterait passablement à l'économie lausannoise au sens large.

Après les commentaires généraux sur le préavis des commissaires, Monsieur le Municipal explique que la réponse apportée dans le rapport-préavis est celle de la direction sécurité et économie validée par la Municipalité. La discussion des conditions-cadres au développement économique d'une Ville butera inmanquablement sur des questions d'accessibilité et de liaison en matière de transports, qui sont des conditions principales au développement économique d'une ville ainsi que sur des questions de conditions cadres en matière de formation et de travail ; puis également sur des questions de fiscalité. A l'évidence, ce rapport préavis ne parle et ne peut pas parler de mobilité, ni de formation professionnelle, ni de fiscalité puisqu'il n'émane pas des directions qui gèrent ces dicastères. Il ajoute également qu'il existe tout types d'approches lorsqu'il s'agit de développement économique et que chaque activité (commerçante, culturelle, sportive, développement des écoles et des solutions de gardes etc.) a un impact économique. Ses services ont en conséquence répondu le plus complètement possible dans le cadre de leurs attributions.

Dans le cadre de l'établissement de ce préavis, la Direction de la sécurité et de l'économie a travaillé sur d'autres axes. Le rapport de préavis tire les leçons de ce qui n'a pas fonctionné à Lausanne, par exemple le développement de la place financière, de grandes industries chimiques, l'implantation de sièges d'assurances ou d'organisations internationales (sauf en ce qui concerne le CIO et quelques organisations internationales liées au sport) ou de l'administration fédérale. Enfin, il est également rappelé que les grandes écoles sont en réalité sises en majeure partie sur des communes limitrophes à Lausanne.

Monsieur le Municipal conclut donc que le seul domaine dans lequel Lausanne s'est fait une place et pourrait s'en faire une encore plus grande, c'est celui de la santé, notamment grâce au développement du site du Biopôle. L'axe stratégique pour la Ville est donc le développement des hautes écoles et la captation des nouveaux chefs d'entreprises qui se lancent dans le domaine des technologies et de la santé.

Lausanne est bien placée pour ce développement, à l'instar de la transformation du site de Beaulieu pour appuyer le développement de la Clinique de la Source et de son école avec un espoir de développer un écosystème autour de l'innovation sur les thématiques du sport, de l'alimentation et les soins à la personne. La ville constitue le pôle le plus important pour le canton de Vaud et pour toute la Suisse romande. Il s'agit de l'endroit où il y a le plus d'investissement de capitaux-risques avec des fonds externes. En priorisant le développement de ce secteur à Lausanne, la Municipalité souhaite que Lausanne devienne une place de référence en matière de santé, qui est un besoin universel pour l'ensemble de la société.

Enfin, Monsieur le Municipal relève les comportements de consommateurs des conseillers communaux et de la Municipalité ne sont pas représentatifs de la société. En effet, en ce qui concerne le commerce alimentaire, les statistiques sont très claires : la majorité des lausannois-e-s remplissent leur frigo grâce aux étals des deux géants oranges. Il rappelle

Conseil communal de Lausanne

également que les communes n'ont pas toutes les cartes en mains pour pouvoir orienter l'économie locale, notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture des magasins, de la part dédiée logement VS commerce, etc. Bien entendu, il est normal que ces questions suscitent des débats importants au sein du Conseil communal mais la Ville ne peut agir que là où elle a une carte à jouer. C'est pour cette raison qu'une mention fait référence dans le rapport-préavis à ces différents sites stratégiques qui sont exposés dans les PDCom et sur lesquels la Municipalité continue à travailler.

Discussions particulières (sur le texte du préavis lui-même)

Sur la question du profil économique de la place lausannoise et des orientations de son développement, un commissaire est d'avis que le rôle du secteur du tourisme, apportant 2 milliards par an à l'économie lausannoise au sens large (sport, culture, santé, affaires) n'est pas assez mis en avant. Une commissaire ajoute le fait que le rôle de l'essor des hautes écoles n'est pas à oublier, car celui-ci apportera, tout comme le Biôpole, plus de tourisme d'affaires.

Monsieur le Municipal en charge de la sécurité et de l'économie ne dit pas l'inverse dans le rapport-préavis. Le rapport souligne premièrement la santé, puis le tourisme et l'importance du sport. En revanche, il indique que Lausanne n'a pas performé sur l'augmentation du tourisme d'affaires lié à ces activités. Le tourisme d'affaires ne peut se développer que dans des villes où l'économie se porte déjà bien et c'est pour cette raison que Lausanne doit faire attention à son attractivité. Monsieur le Municipal indique également que le choix de la spécialisation dans la domaine de la santé s'est fait sur la base de l'alternative qui pourrait le plus porter ses fruits économiquement et que la taille de la ville ne permettait pas d'avoir des priorités stratégiques en termes de développement économique dans plusieurs domaines, la masse critique n'étant pas atteinte.

La discussion s'engage autour du chapitre 5 du préavis qui concerne la situation du commerce de détail lausannois. Plusieurs questions sont posées par différents commissaires. Tout d'abord, il est demandé un point de situation concernant une enquête mentionnée dans le préavis (« attractivité et l'accessibilité du centre-ville de Lausanne »). Il est répondu que cette dernière sera entreprise et les résultats analysés prochainement par un membre du personnel de la commune qui est anthropologue.

Un commissaire souhaite ensuite savoir si les partenaires sociaux ont été pris en compte dans leur action car il est d'avis que le Conseil communal de Lausanne n'a un rôle de 2^{ème} ligne en la matière, notamment sur la question des horaires. Une autre commissaire se demande par ailleurs pourquoi un chapitre entier et détaillé est consacré au commerce de détails et pas par exemple au domaine de la santé.

Monsieur le Municipal répond qu'il y a trois secteurs qui ont perdu de l'emploi, qui sont la construction, le commerce et l'industrie. S'agissant de la construction et de l'industrie, cela s'explique par le fait que ces activités sont progressivement chassées du cœur de l'agglomération pour des motifs de bruit, de surface disponible ou de taille des entreprises. S'agissant du commerce, celui-ci vit plusieurs crises qui s'additionnent, entre développement massif du commerce en ligne, COVID, développement d'autres modèles d'affaires et développement de grandes zones commerciales en périphérie.

Encore une fois, Monsieur le Municipal rappelle que la marge de manœuvre d'endiguer ou de s'adapter à des changements majeurs de société comme ceux évoqués précédemment est relativement minime pour un acteur public comme la Ville. A son niveau, la Direction de

Conseil communal de Lausanne

l'économie a beaucoup de relations avec les commerçants pour voir comment les choses se passent dans leur réalité.

La discussion s'engage ensuite autour du chapitre 7 du préavis (orientation et moyens de l'action municipale).

Un commissaire demande d'abord pourquoi Ouchy n'est pas mentionné comme lieu de développement alors que le quartier est un pôle important. Il est répondu que, bien au contraire, il s'agit d'un pôle assez important, notamment en raison de la présence du site de Philip Morris et de son offre hôtelière importante. Monsieur le Municipal explique donc que la zone d'Ouchy n'est pas évoquée dans ce rapport de préavis car elle est déjà très développée économiquement et que peu d'apports pourraient être faits par la Ville, car ces derniers ne seraient en réalité pas de sa compétence, contrairement à des sites comme la Rasude, Beaulieu, les Plaines-du-Loups ou les Près-de-Vidy.

Il est également demandé par l'une des commissaires comment la Ville souhaitait collaborer avec les communes voisines sur le thème du développement économique axé sur le secteur de la santé. (par exemple avec Ecublens qui abrite de nombreuses start-ups dans le domaine sur le site de l'EPFL). Une autre commissaire rebondit sur la question de sa préopinante en demandant comment fonctionne la collaboration entre Lausanne et Epalinges dans le cadre du site du Biopôle qui se trouve à cheval entre ces deux communes et qui est en plein développement. (Construction de bâtiments supplémentaires).

Monsieur le Municipal répond qu'un certain nombre de doctorants ont des projets de développement de leurs recherches qui ne sont plus assumés par les entités d'enseignement et de recherche. À ce stade, le pas suivant pour ces start-ups est de rejoindre le parc scientifique de l'EPFL dans sa configuration actuelle ou dans son projet sur Saint-Sulpice/Ecublens. À côté de cela, le Biopôle offre des infrastructures qui sont comparables. Il y a des espaces de laboratoires pour mener un certain nombre d'expériences, des machines mutualisées, pour certaines payées par le Biopôle, d'autres analyses sont faites par des partenaire privés qui mettent à dispositions des laboratoires. Lorsque les chercheurs arrivent au Biopôle, il est possible de bénéficier d'un certain nombre de soutien, comme des experts qui encadrent la recherche. La Ville travaille par cercles concentriques, avec des endroits pour des personnes qui sortent de l'EPFL et de l'université, des endroits pour des entreprises assez jeunes qui doivent chercher des fonds et payer des locaux pas trop chers, donc chercher à en louer au Biopôle, avec des offres de locaux qui vont de 100m² à 1'000 m². Certaines start up meurent et sont remplacées, d'autres grandissent et achètent des locaux, parfois hors du territoire communal. Désormais, la Ville espère qu'elles pourront s'installer à Beaulieu ou au Près-de-Vidy. Ce n'est en revanche pas le développement qui est prévu pour la Rasude où l'objectif est d'avoir des sièges européens, car il y a le lien direct avec la gare et l'aéroport.

Sur la question de l'accompagnement du développement du site Biopôle, Monsieur le Municipal rappelle que Biopôle est une société créée par l'État de Vaud, qui détient les parts à 97%, le reste est réparti à parts égales entre Lausanne et Epalinges. La surface du site est quasiment équivalente entre les deux communes. La partie d'Epalinges est entièrement construite, les bâtiments à venir sont donc entièrement sur le site lausannois. L'accompagnement du site se fait à plusieurs égards, comme l'ouverture d'une crèche ou la végétalisation du site. Le Biopôle est un secteur assez contraint par la manque de place et il n'est plus vraiment possible d'acquérir du terrain.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire se questionne au sujet du crédit cadre sur les grands événements (« crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne »), cité en p. 10 du préavis. Il aimerait savoir s'il y a un bilan d'étape de ce qui a été dépensé pour l'instant et quels sont les événements ciblés.

Monsieur le Municipal répond que ce montant-là n'est pas de la compétence du service de l'économie, mais de celui de la direction de la culture et du développement urbain. Il n'a donc pas l'entier du détail mais il évoque le fait que ce crédit n'est pas illimité et que par conséquent, la Ville doit bien choisir les événements qu'elle accueille et quand et que la question de leurs impacts est de toutes façons étudiée à ce moment-là.

Une commissaire aborde ensuite la question des ressources humaines attribuées à la promotion de la place économique lausannoise, qu'elle juge complètement insuffisantes (10 personnes) et voudrait également savoir si on peut attribuer d'autres ressources dans d'autres services qui sont dédiées à cette tâche. Il est également relevé qu'avec si peu de ressources pour une ville de cette taille, il est difficile de faire autre chose que des statistiques et donc d'apporter un soutien actif au tissu économique lausannois.

Monsieur le Municipal répond que c'est une quantification du nombre de personnes dont le cahier des charges relève en partie la promotion de l'économie et qu'en effet, c'est assez peu de ressources. Par exemple, les rencontres avec les entreprises sont faites par la Municipalité dans les cas où elle est contactée, ce qui n'est pas automatiquement le cas. Il évoque également le fait qu'il est impossible en l'état des ressources actuelles de faire de la promotion hors de la ville, par exemple en organisant des voyages pour démarcher des entreprises et les convaincre de s'installer à Lausanne. Il ajoute que le levier pour agir sur la fiscalité des entreprises n'est pas de compétence communale, ni certaines aides qui relèvent essentiellement de la compétence d'InnoVaud et de ses différentes entités. Il ajoute également que 5 employés (pas à plein temps) de cette unité ont un cahier des charges dédié à l'établissement de statistiques obligatoires (chômage, taux d'emploi, composition des quartiers, de démographie scolaire). Enfin, Monsieur le Municipal évoque le fait que le service de la promotion économique a un maximum de contacts avec d'autres entités (publiques ou non) afin de favoriser l'attractivité de la ville et que certaines de ces questions (par exemple Lausanne région/Lausanne Tourisme etc.), notamment en termes d'urbanisme ne dépendant pas de la direction de la sécurité et de l'économie, mais plutôt de la commission immobilière et du service de l'urbanisme.

Il est également demandé si Lausanne est membre d'Innovaud, ce à quoi il est répondu positivement.

Discussions sur les réponses de la Municipalité aux 8 postulats

1 : Le postulat de M. Philippe Miauton et consorts « Rendre Lausanne plus riche » exprime une préoccupation générale sur l'avenir de la place économique lausannoise et incite la Municipalité à œuvrer pour attirer contribuables et entreprises à forte capacité contributive

Un commissaire indique que l'auteur du postulat lui a fait part de son opposition à cette réponse de la Municipalité.

2 : M. Jacques Pernet et consorts « Quel futur pour le commerce lausannois ? » se référant à la situation difficile du commerce de détail en ville, ont invité la Municipalité à faire en sorte que l'Administration communale libère les locaux avec pignon sur rue qu'elle occupe afin de les proposer plutôt à des enseignes commerciales.

Conseil communal de Lausanne

Le postulant trouve la réponse partielle et qu'il manque un chapitre sur le rapprochement avec la SCCL, bien qu'il note une amélioration. Il est satisfait que la Municipalité soit prête à étudier des cas particuliers. La discussion porte ensuite sur la libération de locaux en rez-de-chaussée et il est répondu que l'impact significatif sur l'activité commerciale n'est pas évident, sauf pour les locaux de la place Chauderon 4. Le postulant évoque ensuite les locaux des Escaliers-du-Marché. Il lui est répondu que le local de la Mercerie reste un commerce subventionné, et que le forum de l'Hôtel de Ville n'est pas adapté pour le commerce.

3 : Mme Françoise Piron et consorts « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » évoquent le principe de personne ou guichet unique de contact pour le traitement de toute procédure de nouveau commerce ou de transformation

La postulante, ayant déposé son postulat en 2019, souhaite savoir ce qui a été fait depuis et si les horaires du bureau répondent aux besoins des commerçants. Monsieur le Municipal répond que les horaires sont adaptés, permettant un contact direct avec l'administration. Il affirme que le service délivre les prestations dans les délais, bien que certaines réponses puissent ne pas satisfaire. Les entreprises reçoivent des réponses rapides, mais il y a peu de marge de manœuvre pour des exceptions à Lausanne. La postulante demande un suivi, évoquant les plaintes des commerçants sur l'accès à l'information. Monsieur le Municipal indique qu'un guichet unique a été mis en place et ne reçoit pas de plaintes à ce sujet, sauf pour des questions impliquant plusieurs services.

5 : M. Denis Corboz « Développement de l'aide de livraison à domicile » et

6 : M. Bertrand Picard et consorts « P+R+S : Parc'n'ride'n'shop »

Un commissaire demande pourquoi il a fallu autant de temps pour répondre au postulat de M. Corboz, surtout pour arriver à la conclusion que c'est aux privés de s'en occuper. Un autre commissaire précise que M. Picard accepte cette réponse. Monsieur le Municipal explique que les livraisons à domicile se sont développées grâce à des acteurs privés, sans financement public. Il souligne l'ambivalence, car certains commerces estiment que ces services nuisent au centre-ville et créent des problèmes de droit du travail. La Ville n'a que peu de contrôle sur ces opérateurs, et soutenir un système comme RiponnExpress reviendrait à favoriser certains commerçants au détriment d'autres.

Les conclusions (réponses aux différents postulats cités plus haut) sont ensuite votées 1 à 1.

Vote conclusion 1	8 oui	0 non	4 abstentions
Vote conclusion 2.a	8 oui	3 non	1 abstention
Vote conclusion 2.b	7 oui	4 non	1 abstention
Vote conclusion 2.c	7 oui	4 non	1 abstention
Vote conclusion 2.d	9 oui	0 non	3 abstentions
Vote conclusion 2.e	oui à l'unanimité		
Vote conclusion 2.f	7 oui	0 non	5 abstentions
Vote conclusion 2.g	10 oui	0 non	2 abstentions
Vote conclusion 2.h	oui à l'unanimité		

Conseil communal de Lausanne

Après des débats nourris, la séance est levée à 10h30.

Lausanne, le 13 septembre 2024



Le rapporteur/la rapportrice :
Virginie Cavalli